



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L'AUDE

# Plan de Prévention des Risques Littoraux

Commune de Gruissan

Carte des enjeux

PARTIE NORD

0 1 km

**APPROUVÉ LE : 5 janvier 2017**

**Arrêté préfectoral n° DDTM-SPRISR-2016-034**

- Légende**
- ▲ Equipement d'intérêt général vulnérable
  - ERP à caractère non vulnérable
  - ERP à caractère vulnérable
  - Voies de circulation
  - Espaces urbanisés
  - Espace ouvert recevant du public
  - Construction isolée
  - Limite cadastrale
  - Limite communale
  - (ERP : Etablissement Recevant du Public)

